La profession d'ingénieurs et techniciens de l'environnement : avant tout un état d'esprit et de sérieuses compétences

Autor(en): **Lebègue, J.-H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **70 (1990)**

Heft 3

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-886855

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La profession d'ingénieurs et techniciens de l'environnement : avant tout un état d'esprit et de sérieuses compétences

J.-H. Lebègue,
Vice-Président de l'Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement (AFITE), Paris

En 1978, un certain nombre d'ingénieurs français, dont le métier était en rapport direct avec la pollution industrielle ou urbaine, ont pris conscience de l'intérêt qu'il y aurait à confronter leurs compétences variées au sein d'une association de personnes physiques. Certains étaient salariés d'entreprises polluantes, d'autres, au contraire, d'entreprises spécialisées dans le traitement de la pollution. C'est ce qui a donné naissance à l'AFITE.

Pour être membre de l'AFITE il faut donc avoir un métier en rapport avec la préservation de l'environnement, que ce soit en ce qui concerne l'eau (toutes les eaux, et d'abord les eaux polluées et tous effluents liquides), l'air (atmosphère – gaz d'échappement – fumées), les déchets (industriels, toxiques ou non, urbains, nucléaires) ou ayant trait aux nuisances telles que le bruit ou même à tout ce qui tourne autour des risques technologiques, majeurs ou non. Vaste domaine !

Mais il faut aussi, et nous le considérons comme très important, avoir un état d'esprit que nous avons défini dans un préambule à notre annuaire et que l'on peut considérer comme notre « code déontologique ». En voici de larges extraits :

« Ingénieurs ou techniciens, les membres de l'AFITE reconnaissent l'intérêt du progrès technologique et de sa diffusion rapide... ils sont toutefois persuadés que cet impératif ne peut servir de prétexte à une dégradation massive et inconsidérée d'un des éléments essentiels de l'équilibre physique et sociologique de l'homme, son environnement.
Pour cela, en s'appuyant toujours sur une approche aussi scientifique que possible, exempte de passion et de sectarisme, ils souhaitent contribuer largement à la préservation dynamique et équilibrée de cet environnement, en favorisant la réduction des nuisances, ainsi qu'à l'élaboration des mesures techniques ou réglementaires qui la permette. »

C'est ainsi que, par extension, peuvent être membres de l'AFITE un juriste d'entreprise, un professeur ou un responsable de formation « environnement », un médecin toxicologue, un fonctionnaire chargé de définir la réglementation ou de la faire appliquer, etc.

Pour l'essentiel, les adhérents de l'AFITE sont :

- des ingénieurs exerçant les métiers les plus variés qui se sont un jour trouvés confrontés, dans une entreprise polluante, aux problèmes posés par les nuisances, et qui ont alors suivi des stages de formation spécifiques complémentaires, en particulier pour acquérir les connaissances nécessaires quant à la réglementation.
- des ingénieurs de techniques diverses qui ont été recrutés dans des sociétés exerçant leur activité totale ou partielle dans la lutte contre la pollution.

Divergence de vue en matière de formation

En fait, la variété des métiers est presque infinie. Si bien qu'elle pose des problèmes de définition et par conséquent de formation.

En France, ce n'est un secret pour personne qu'il y a divergence de vue entre les partisans d'une formation « Grandes Ecoles d'Ingénieurs », avec spécialisations complémentaires, et les partisans d'une formation universitaire préparant directement aux activités de l'environnement.

Comme très souvent, la vérité n'est pas si simple, et le fait que les métiers de l'environnement soient extrêmement diversifiés justifie des formations également très variées. De l'avis cependant des adhérents les plus anciens de notre association, à toute formation de base sérieuse doit s'ajouter, au fur et à mesure de la montée en responsabilité, des formations complémentaires dans les domaines nécessaires : techniques – juridiques – et même administratifs au sens de l'administration publique car il faut savoir négocier à ce niveau, qu'il soit central ou régional, les décisions dont dépend l'activité économique que l'on défend. Ceci implique de bien connaître les rouages de l'Administration.

Ce que l'on peut dire à coup sûr est que la prise de conscience des problèmes de l'environnement est telle maintenant que, dans ce secteur, l'emploi devrait être assuré dans les années à venir.

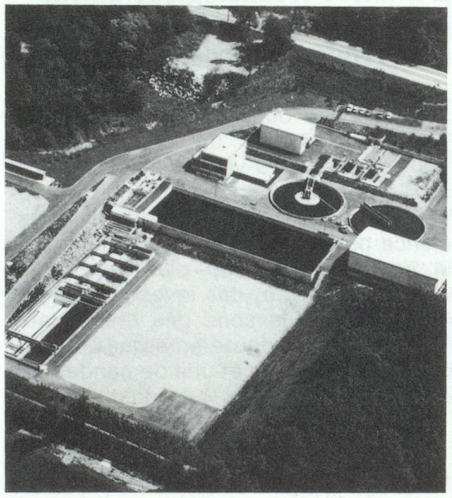

La protection de l'environnement : un secteur en développement constant. (Photo : Installation de traitement des eaux de l'usine Ciba-Geigy, Kaisten.)

Un secteur créateur d'emplois

Le marché de l'environnement est, de toute évidence en expansion, dans les pays riches toutefois. L'obligation, par exemple, de ne plus se contenter de transporter les déchets de toutes natures et de les empiler, mais de les étudier, les trier, les conditionner, les recycler, les brûler, etc., va créer un grand nombre d'emplois.

Le fait de bien estimer les risques que l'on fait courir aux populations et d'imaginer les mesures qui doivent être prises pour les rendre supportables, a créé une nouvelle catégorie de Bureaux d'Études. Et, même au niveau des municipalités, une nouvelle profession est née, celle des **écoconseillers**.

Il faut cependant espérer qu'une dégradation des conditions économiques internationales, qui résulterait d'une crise politique de longue durée, ne remettrait pas à nouveau en cause les acquis de notre profession, au détriment de l'Environnement.

Quelques ombres cependant...

Le marché est donc dynamique et d'ailleurs poussé par des réglementations de plus en plus coercitives, tant au niveau national qu'européen. Mais il nous semble cependant de notre devoir d'attirer l'attention sur une contrainte qui, à notre avis, n'est pas assez perçue des responsables politiques et qui pose problème aux techniciens que nous sommes : une réglementation qui parfois évolue trop vite, sans tenir suffisamment compte des délais nécessaires à toute adaptation, dont découlent des contraintes économiques parfois insupportables, et qui même, ce qui est plus grave, évolue de façon incohérente.

Pour ne citer qu'un seul exemple : la réglementation de la teneur en polluants des gaz d'échappement des moteurs automobiles, qui va imposer des pots catalytiques à certains véhicules et l'utilisation d'essences sans plomb à niveaux d'octane diversifiés, s'est faite, dans une première phase en Europe, de façon décousue. Il n'a pas été facile, ces dernières années, chez nos constructeurs automobiles, de concevoir les moteurs de l'an 2000 dont, bien entendu, personne ne voudra se passer. Alors même que les pouvoirs politiques, tout au moins dans certains pays, dont le nôtre, font preuve du plus grand laxisme et même de la plus grande hypocrisie quant aux obligations d'entretien des véhicules qu'il y a lieu d'imposer, et laissent même circuler de véritables épaves, ce qui est à l'origine d'une pollution anormale de l'atmosphère, que l'on ne devrait plus admettre dans l'avenir.

Et attention également à ne pas laisser se développer une médiatisation excessive qui pourrait amener à ce que l'échelon politique ne prenne, dans la hâte, des mesures réglementaires non étayées par des données scientifiques irréfutables, avec le risque, même, que l'on aille à l'inverse de ce que l'on devrait faire. Nous pensons, en particulier, à certains **écoproduits.**

Notre conclusion sera donc : soyons dynamiques afin de savoir agir quand il en est temps, mais soyons sérieux afin de ne pas nous laisser entraîner à faire n'importe quoi. D'où l'intérêt des confrontations au sein de l'AFITE et le rôle important que devrait jouer notre association dans le futur. ■

Au service de l'industrie : Le Bureau International de l'Environnement à Genève

Le Bureau International de l'Environnement (IEB) est une division spécialisée de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), à but non lucratif et reconnue pour son caractère éducatif. Ses activités pour la promotion d'une gestion de l'environnement efficace et son aide à l'industrie pour l'amélioration de l'environnement en font un centre actif de références et d'échanges.

L'IEB est financé séparément par ses membres et membres associés - des entreprises industrielles dans le monde entier. Il est dirigé par une petite équipe à Genève.

Quels sont ses buts et son champ d'action ?

Avant tout, il incombe à l'IEB de fournir les connaissances et expériences industrielles les plus récentes pour la gestion des problèmes d'environnement.

Les principaux utilisateurs de ces services sont les petites et moyennes entreprises, en particulier celles des pays en voie de développement.

Une gamme de services étendue

L'IEB répond en effet aux demandes d'informations sur les technologies mises au point pour la protection de l'environnement, que celles-ci soient reçues directement ou par l'intermédiaire d'organisations coopératrices. Après analyse, les sources d'informations spécifiques, ainsi que les experts techniques appropriés (sociétés-membres, associations professionnelles ou autres organisations touchant au domaine abordé) sont identifiés et communiqués. Ce service est gratuit.

De même, l'IEB parraine des séminaires ou conférences qui offrent aux milieux d'affaires une plateforme de discussions pour tout ce qui touche à l'environnement, invitant ainsi les entreprises au dialogue avec tous les interlocuteurs concernés et intéressés : représentants de gouvernements, universitaires ou critiques, par exemple. Cette plateforme est également la preuve des contributions apportées par le secteur privé aux améliorations de l'environnement.

Chaque année, l'IEB rend hommage à des personnalités qui contribuent d'une manière marquante à l'amélioration de l'environnement. Des distinctions ont ainsi été décernées au premier ministre norvégien, Mme G.H. Brundtland, au premier ministre canadien, M. B. Mulroney et au directeur exécutif de l'UNEP, Dr. M. Tolba.

Un réseau d'information performant

L'IEB utilise tout un réseau industriel en rapport avec l'environnement et conserve des liens avec d'autres organisations. Ce réseau garantit un contact avec les sociétés-membres, les associations professionnelles, les organisations inter-gouvernementales ou non-gouvernementales.

Il fournit en outre aussi à l'industrie les toutes dernières informations concernant les actions des gouvernements et autres institutions. C'est pourquoi le bureau travaille aussi en étroite collaboration avec la Commission de l'Environnement de la CCI.

Liste des membres de l'IEB (septembre 1990)

Air Products, USA
Alcan, Canada
Allied-Signal, USA
Aristech, USA
ABB AB - Flakt, Suède
AT & T, USA
Bonnard & Gardel, Suisse
Bosch, RFA
British Coal, Grande Bretagne
Browning-Ferris Industries, USA
Ciba-Geigy, Suisse
Cobrasma-Fiesp, Brésil
Digital Equipment Corp., USA
The Dow Chemical Company, USA
E.I. Du Pont de Nemours, USA
Eskom, Afrique du Sud
The Ford Motor Company, USA
Henkel, RFA
IBM, USA
ITRI, Taiwan
Monsanto Company, USA
Procter & Gambel, USA
Scott Paper Company, USA
3 M, USA
Unilever, Pays-Bas
Unotec, Suisse
USX, USA
Waste Management International, USA
Westinghouse, USA